



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2026 125

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX

**APPEL D'OFFRES OUVERT - PRESTATIONS DE NETTOYAGE DU PATRIMOINE
COMMUNAUTAIRE (6 LOTS) - SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124.2, R.2124-2 1° et R.2161.2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, ayant pour objet des prestations de nettoyage du patrimoine communautaire, sous la forme d'accords-cadres à bons de commande, pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification, reconductible tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions et décomposée de la manière suivante :

Lot 1 : Nettoyage des locaux secteur Nord, pour un montant maximum de 180 000 € HT ;
Lot 2 : Nettoyage des locaux secteur Est, pour un montant maximum de 40 000 € HT ;
Lot 3 : Nettoyage des locaux secteur Sud, pour un montant maximum de 80 000 € HT ;
Lot 4 : Nettoyage des locaux secteur Ouest, pour un montant maximum de 45 000 € HT ;
Lot 5 : Nettoyage des vitreries tous secteurs, pour un montant maximum de 40 000 € HT ;
Lot 6 : Nettoyage spécifique tous secteurs, pour un montant maximum de 100 000 € HT.

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 janvier 2026, a décidé de retenir les propositions des sociétés suivantes jugées économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 : Nettoyage des locaux secteur Nord : Société NEEDD NORD, ayant son siège à AVION (62210), 1 rue Jean Wiener, pour un montant de 126 384,28 € HT issu du détail quantitatif estimatif,
- Lot 2 : Nettoyage des locaux secteur Est : Société GSF STELLA, ayant son siège à BEUVRY (62660), 196 impasse de quatre vents, pour un montant de 12 032,38 € HT issu du détail quantitatif estimatif,
- Lot 3 : Nettoyage des locaux secteur Sud : Société NEEDD NORD, ayant son siège à AVION (62210), 1 rue Jean Wiener, pour un montant de 43 606,50 € HT issu du détail quantitatif estimatif,
- Lot 4 : Nettoyage des locaux secteur Ouest : Société GSF STELLA, ayant son siège à BEUVRY (62660), 196 impasse de quatre vents, pour un montant de 21 372,68 € HT issu du détail quantitatif estimatif,
- Lot 5 : Nettoyage des vitreries tous secteurs : Société NEEDD NORD, ayant son siège à AVION (62210), 1 rue Jean Wiener, pour un montant de 6 529,50 € HT issu du Détail Quantitatif Estimatif et de 2 660 € HT issu du Détail caché,
- Lot 6 : Nettoyage spécifique tous secteurs : Groupement NEEDD NORD (mandataire), ayant son siège à AVION (62210), 1 rue Jean Wiener/ CLEAN CONCEPT, (co-traitant), ayant son siège à ARRAS (62000), 17 Boulevard de Strasbourg, pour un montant de 38 016 € HT issu du Détail Quantitatif Estimatif et de 3 460 € HT issu du Détail caché,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer les accords-cadres à bons de commande ayant pour objet des prestations de nettoyage du patrimoine communautaire, pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification, reconductible tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions, avec les sociétés suivantes :

Lot 1 : Nettoyage des locaux secteur Nord : Société NEEDD NORD, ayant son siège à AVION (62210), 1 rue Jean Wiener, pour un montant maximum de 180 000 € HT ;

Lot 2 : Nettoyage des locaux secteur Est : Société GSF STELLA, ayant son siège à BEUVRY (62660), 196 impasse de quatre vents, pour un montant maximum de 40 000 € HT ;

Lot 3 : Nettoyage des locaux secteur Sud : Société NEEDD NORD, ayant son siège à AVION (62210), 1 rue Jean Wiener, pour un montant maximum de 80 000 € HT ;

Lot 4 : Nettoyage des locaux secteur Ouest : Société GSF STELLA, ayant son siège à BEUVRY (62660), 196 impasse de quatre vents, pour un montant maximum de 45 000 € HT ;

Lot 5 : Nettoyage des vitreries tous secteurs : Société NEEDD NORD, ayant son siège à AVION (62210), 1 rue Jean Wiener, pour un montant maximum de 40 000 € HT ;

Lot 6 : Nettoyage spécifique tous secteurs : Groupement NEEDD NORD (mandataire), ayant son siège à AVION (62210), 1 rue Jean Wiener/ CLEAN CONCEPT, (co-traitant), ayant son siège à ARRAS (62000), 17 Boulevard de Strasbourg, pour un montant maximum de 100 000 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 18 FEV. 2026

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 18 FEV. 2026

Et de la publication le : 18 FEV. 2026

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,

MANNESSIEZ Danielle

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,

MANNESSIEZ Danielle